



Notification d'exonération de l'accr

Par **frank66**, le **20/03/2010** à **21:13**

Bonjour,

j'ai reçu une notification d'exonération de l'accr sous prétexte que j'ai déclaré le premier trimestre (01.10.09) date de la création 8450 € et pour eux ils ont fait un calcul sur l'année et ils me disent que je dépasse mon chiffre et que je passe à taux plein et ils me font payer un supplément de taxes.

Je suis allé les voir pour savoir si ils me suppriment les 25% de mon chômage que je dois toucher à la fin du mois, mais personne n'était capable de me répondre la seule chose qu'ils m'ont fait faire c'est une lettre qui dit que le premier trimestre j'ai bien travaillé "se qui n'ait pas le cas pour le deuxième" et que je ne dépasserais pas les 32000€ pour l'année. Si je n'ait pas ma deuxième partie de mon chômage qui doit me permettre de payer le deuxième paiement de mon camion je leur ai dit que je serais obligé de fermer mon entreprise.

J'aimerais savoir si ils vont me sucrer mon chômage.

Surtout que l'on nous parle jamais de chiffre trimestriel ou mensuel mais annuel donc attendez que l'on fasse un an de travail pour faire un bilan

merci de me répondre